



RÈGLEMENT DU VOTE DU PUBLIC PAR INTERNET

1. Le **TOP MODEL INTERNATIONAL 2025** organise un **vote du public par Internet**, dont le but est d'élire un lauréat et une lauréate, toutes catégories confondues, qui recevront le Prix "**TMI PUBLIC AWARD 2025**".
Ce prix sera attribué aux deux finalistes (1 fille et 1 garçon) ayant reçu le plus grand nombre de votes du public parmi les candidats sélectionnés dans le TOP 10 du Jury ("THE FINAL 10"), lors de la World Final du 17 mai 2025, au Sporting de Monte-Carlo.
2. **Le vote est ouvert à tous du 17 avril 2025 jusqu'au samedi 17 mai 2025 à 22h30 (heure de Paris).**
Le vote est accessible via le site officiel du Top Model International :
www.topmodelinternational.com
3. **La participation implique l'acceptation pleine du présent règlement.** Le principe est le suivant : quiconque qui souhaite soutenir un candidat participant, peut le faire. Il suffit de voter pour le ou la candidat(e) choisi(e) via le vote payant mis en place sur le SITE WEB du TMI 2025 : **WWW.TOPMODELINTERNATIONAL.COM**
4. Les votes sont payants, plusieurs tarifs sont proposés de manière dégressive en fonction du nombre de vote envoyé en une seule transaction. Le vote est uniquement accessible via le site **WWW.TOPMODELINTERNATIONAL.COM**
Les moyens de paiement acceptés sont ceux proposés sur la plateforme au moment de la transaction.

THE OFFERED PACKS <i>LES PACKS PROPOSÉS</i>	PRICES <i>TARIFS</i>	PRICE PER VOTE <i>PRIX PAR VOTE</i>
1 VOTE	2,00€	= 2,00€ / vote
10 VOTES	15,00€	= 1,50€ / vote
25 VOTES	35,00€	= 1,40€ / vote
50 VOTES	65,00€	= 1,30€ / vote
100 VOTES	120,00€	= 1,20€ / vote
250 VOTES	275,00€	= 1,10€ / vote
500 VOTES	500,00€	= 1,00€ / vote

5. L'accessibilité au concours est permanente via le site web **WWW.TOPMODELINTERNATIONAL.COM** de nuit comme de jour et 7 jours sur 7 et du Monde entier. Cependant, le Top Model International ne saura être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourrai(en)t parvenir à envoyer leur vote via le site web du fait de tout problème technique ou lié à la couverture du réseau internet, l'encombrement du réseau, la maintenance du réseau ou du site, une erreur humaine, une panne technique, une intervention malveillante, tout dysfonctionnement, de logiciel ou du matériel informatique lié à la réception des votes, toute perturbation totale ou en partie externe au contrôle du Top Model International, ou toute autre forme de dysfonctionnement non énumérée ci-dessus. Le Top Model International s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer l'accès au concours ; et dès lors, d'essayer de palier au plus vite à un éventuel défaut technique engendré sans pour autant être obligé de résultat.
6. 1 fille et 1 garçon parmi les "FINAL 10" sélectionnés par le Jury seront déclarés lauréats du TMI PUBLIC AWARD 2025.
Ces deux candidats seront ceux ayant obtenu le plus de votes du public, toutes catégories confondues, et encore en compétition dans le TOP 10 du Jury.
L'annonce des résultats se fera en direct lors de la World Final, le 17 mai 2025, au Sporting de Monte-Carlo.
7. Le Top Model International se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'écourter, de modifier, de prolonger, de suspendre ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Pour toute modification du dit concours, aucun dédommagement ne pourra être demandé ni par les votants, ni par les participants du Top Model International, ni par aucune autre personne liée ou non à l'événement.
8. Les votes sont réceptionnés par la société VIP EVENTS SAINT-TROPEZ EURL, située à Sainte-Maxime France.
9. Le participant au vote est responsable des informations qu'il communique à la Top Model International qui ne pourra être tenu pour responsable d'une fuite durant l'acheminement de ces données. De même, le Top Model International ne pourra être tenu responsable d'une panne du réseau internet - due au fournisseur d'accès ou au webmaster du site - ou encore d'un acte de piratage et de ses conséquences.
10. Ce règlement pourra être à tout moment et sans préavis, être modifié ; sans que cela donne aucun droit particulier aux participants du concours. Par ailleurs, la participation impliquant l'acceptation pleine et entière du présent règlement, aucun recours ne pourra être utilisé par les votants, ni par les participants du Top Model International, ni par aucune autre personne liée ou non à l'événement quant au mode de désignation des vainqueurs.
11. Tout litige ou contestation concernant la réception des votes du prix du public du Top Model International sera traitée devant les tribunaux de Paris.

TOP MODEL INTERNATIONAL 2025 – VOTE DU PUBLIC PAR INTERNET

WORLD FINAL 2025

WWW.TOPMODELINTERNATIONAL.COM